

Les délibérations du conseil municipal (25 mars 2019).

Sous la présidence du maire André Ferret, 14 conseillers sont présents, 1 conseiller excusé et représenté.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité, M. le maire est mandaté pour effectuer les formalités administratives s'y rapportant.

1- Projet médiathèque : présentation et approbation de l'Avant Projet Sommaire (APS).

Le conseil municipal a désigné le Cabinet d'architecture Berger-Granier comme maître d'oeuvre du projet de construction d'un pôle culturel sur l'ancien site du 8 à Huit.

M. le maire a rappelé l'historique du projet et les échanges entre la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'école de musique Mézenc-Loire-meygal, les Amis de Jules Romains, la Bibliothèque Départementale, la commission des élus et les services municipaux, qui ont permis l'avancée du projet.

L'architecte Pierre Granier a développé le programme de réalisation des espaces : médiathèque, école de musique, auditorium, musée Jules Romains, accueil, pour une surface de 685 m² et a précisé les divers lots de travaux pour cette réalisation.

L'estimation des travaux concernant le pôle culturel s'élève à la somme de 1 035 500 € HT (honoraires compris).

Le CM donne son accord pour cet Avant-Projet Sommaire



et sollicite une subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la partie médiathèque. Ce projet pouvant être financé à hauteur de 40 % pour un montant de travaux de 423 136 € HT.

2- Projet médiathèque : acquisition de mobilier et de matériel informatique pour la future médiathèque avec demande de subvention auprès de la DRAC.

Dans le cadre du projet de construction du pôle culturel comprenant entre autre la médiathèque, le CM sollicite une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition :

- de mobilier pour un budget prévisionnel proposé par l'entreprise DPC de 58 351,78 € HT.
- de matériel informatique présenté par l'entreprise Anti-stress informatique pour un budget prévisionnel de 10 067 € HT.

Le CM donne son accord pour solliciter cette demande de subventions auprès de la DRAC.

Projet pouvant être financé à hauteur de 40 % sur les montants prévisionnels énoncés ci-dessus.



3- Projet médiathèque : augmentation du temps de travail de l'agent du patrimoine.

Face à une hausse régulière de la fréquentation de la médiathèque, à l'exiguïté des locaux actuels et un manque d'heures d'ouverture, il est nécessaire d'avancer dans le projet de construction de la nouvelle médiathèque pour offrir un service de qualité à la population.

Aujourd'hui, l'État soutient les collectivités qui réalisent un effort d'ouverture de leur bibliothèque. L'accueil des usagers sera mieux réparti dans la semaine à partir du 1^{er} septembre 2019.

Après avoir délibéré, le CM décide d'augmenter le temps d'ouverture de la bibliothèque en passant de 8h actuellement à 16 h/ semaine.

L'agent du patrimoine verra son temps de travail augmenter de 20 heures à 35 heures hebdomadaires, sachant que 15 heures seront financées par la DRAC pendant 5 ans.

Le CM autorise le maire à solliciter l'octroi de cette subvention.

4- Demandes d'acquisition d'un bien de section au Betz de la part de M. et Mme Rose, Mme Soulier, M.Giband et Mme Boulon.

Ces trois dossiers avaient été validés par le conseil municipal en date du 11 Juin 2018.

A l'automne dernier, la consultation des électeurs n'a pas été fructueuse aussi la préfecture demande de renouveler cette démarche de vote.



Le CM décide de mettre en place une nouvelle consultation qui se fera par correspondance.

5- Syndicat départemental d'Energies : travaux futurs.

Afin de poursuivre les travaux sur la commune en lien avec le Syndicat Départemental d'Energies, le CM a décidé :

- la réactualisation de l'étude de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public route de Valence et du Betz.
- une demande de chiffrage pour les changements de candélabres Avenue Jules Romains.
- une étude sur l'enfouissement et renforcement du réseau du quartier du Pont la Roche jusqu'aux Sarrades, Rocherols, La Chapuze et Mont Chanis.

6- Travaux d'aménagement de la rue Chaussade : avenant au lot 2 : terrassement et aménagement de surface.

Un avenant d'un montant de – 63 079 € HT doit être soumis au marché (fournitures de pierres). Le CM donne son accord.

